



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-cinq septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 20
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 10
Nombre de votes pour : 17
Nombre de suffrages exprimés : 27

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 septembre 2017

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÛN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Nadège FONTAINE, François LENHARD, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Hélène LORME, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,
Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Michèle LUCAS, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Evelyne CAU,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT.

Absents :

Catherine MAIGNAN,
Baptiste JAUNEAU.

Début de la séance : 20h30

Fin de la séance : 23h18

Secrétaire : Guillaume GUERRÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DL.17.072 - Motion dénonçant le projet du gouvernement de réduire fortement voire supprimer le nombre de contrats aidés

Christian DUMAS expose :

En plein été, sans concertation avec les représentants des secteurs concernés, le Gouvernement d'Édouard PHILIPPE reconnaissait vouloir geler les signatures des « contrats aidés » afin d'en diminuer le nombre. En 2015, à l'échelle de la Région Centre-Val de Loire, ce sont près de 15 000 de ces contrats qui ont permis à des personnes, jeunes ou moins jeunes, pas ou peu qualifiées, de retrouver le chemin de l'emploi. Même si ces dispositifs ne sont pas parfaits, ils ont le mérite d'orienter de nombreuses personnes vers des emplois valorisants sur le plan individuel et utiles à la société.

Cette décision constitue un véritable coup de massue porté à la cohésion sociale, à l'insertion professionnelle, au bon fonctionnement du service public et à la vitalité des associations qui assurent au quotidien des missions d'intérêt général.

Concrètement, les services publics assurés par les collectivités seront très impactés par le choix du gouvernement de réduire les « contrats aidés ». Ce sont notamment des emplois de cantiniers, d'aides aux ménages ou encore d'accompagnement d'activités périscolaires qui sont menacés à très court terme.

Alors qu'il serait nécessaire de réaffirmer le soutien aux acteurs qui contribuent à la cohésion sociale, le « plan social » consistant à sortir des « contrats aidés » constitue une grave erreur. Au-delà de la dégradation du service public et de la situation de l'emploi à vocation sociale, cela ne pourra qu'aviver des tensions déjà palpables dans la société.

La fin des emplois aidés a déjà et très concrètement des conséquences graves sur la qualité des services publics. Ainsi, dans l'Éducation Nationale les postes d'EVS (Assistant de Direction) ne sont pas renouvelés. A l'école Élémentaire du Moulin à Ingré, le poste d'AVS assistant de Direction arrive à échéance le 30 septembre prochain et ne sera pas renouvelé. Ainsi le Directeur ne pourra plus assurer toutes les tâches et projets développés depuis la création des AVS.

La Ville d'Ingré s'est très fortement impliquée dans l'effort national de lutte contre le chômage en signant de nombreux contrats aidés.

Depuis bientôt 10 ans, ce sont 86 personnes et notamment des jeunes qui ont été recrutés par la ville d'Ingré, qu'il s'agisse de CAE, de CIE ou d'emplois d'avenir.

Parmi ces personnes recrutées en emploi aidé, 26 ont été définitivement embauchées et titularisées au sein de l'effectif municipal, ce qui correspond à 30%, d'autres ont retrouvé, à l'issue de leur contrat aidé un emploi avec le plus souvent l'appui et l'aide de la commune.

Ces personnes, qui pour certaines étaient très éloignées de l'emploi, ont pu, grâce à ces dispositifs, renouer avec le monde du travail mais également acquérir une expérience professionnelle et bénéficier de formation.

C'est pourquoi, l'annonce de l'arrêt de financement de ces contrats aidés remet fortement en cause le recrutement de publics éloignés de l'emploi par la ville d'Ingré. En effet, la commune ne pourra, seule, assurer le surcoût financier lié au tutorat, dans une période où les collectivités locales subissent de très fortes diminutions du niveau des dotations de l'État.

Dans la période actuelle difficile, sur le plan économique, dans laquelle nombre de nos concitoyens, notamment les jeunes, sont en recherche d'emplois, la décision d'arrêt de financement des contrats aidés, nous apparaît être très préjudiciable à notre pays et à nos territoires et contraire à la volonté affichée de lutte contre le chômage.

De plus, la fin des contrats aidés va entraîner une baisse importante de la qualité des services publics notamment dans les communes et réduire fortement le dynamisme des associations et affecter ainsi le bien vivre ensemble, la cohésion sociale dans nos villes.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal d'Ingré demande au gouvernement de renoncer à ce projet.

Aussi, après proposition en commission « Finances – Ressources Humaines » du 18 septembre 2017, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de donner leur avis sur cette motion

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à la majorité, 17 pour et 10 abstentions (Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Loïc FAYON, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN) les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 25 septembre 2017

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 6 octobre 2017

Publication le : 9 octobre 2017

Notification le : 9 octobre 2017



Acte à classer

DL-17-072

| | | | |
|----------------|---------------------------------|-------------|----------|
| 1 | 2 | 3 | 4 |
| En préparation | En attente retour Préfecture | > AR reçu < | Classé |

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-10-06T16-18-00.00 (MI207696732)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20170925-DL-17-072-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Motion dénonçant le projet du gouvernement de
fortement voire supprimer le nombre de contrats

Date de décision : 25/09/2017



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.4. Voeux et motions

Acte :

DL.17.072-AG-motions dénonçant le projet du gouvernement de réduire fortement voire supprimer le nombre de
contrats aidés.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 06/10/17 à 16:18

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 06/10/17 à 16:18

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 06/10/17 à 16:26